



Pollué par la tabagie de son voisin

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 14 juin 2019

Bonjour Monsieur , Madame,

Je souhaite vous poser une question qui concerne un voisin qui fume sous mes balcons en permanence jour et nuit, je ne peux pas ouvrir mes balcons et mes fenêtres de mon appartement !

Et je ne peux pas non plus profiter des beaux jours et respirer l'air pur !

En plus le couple fume dans les toilettes et salle de bain, j'ai de la fumée dans mon appartement en permanence.

Que me conseillez-vous dans ma situation ?

Ma santé et très importante pour moi, Je n'ai jamais de ma vie.

Je vous remercie de l'aide que vous pourriez m'apporter

Cordialement

F.C.

Réponse :

Dans les lois qui protègent du tabagisme, il n'existe aucun texte pour assurer cette protection dans les lieux privés d'habitation

DNF-Pour un Monde Zérotabac s'est engagée depuis 2005 dans un combat quotidien pour que les citoyens manifestent leur mécontentement face aux nuisances que ce vide juridique amène à mieux mesurer après chaque création de nouveaux espaces sans tabac. En effet, pouvoir respirer l'air pur plus souvent dans la journée permet de mieux se rendre compte de l'anormalité d'une telle situation.

Ce travail de fond permet enfin de s'appuyer sur l'opinion publique pour revendiquer l'évolution nécessaire de la législation puisque désormais 73% de la population se prononce dans ce sens comme en témoigne un [récent sondage](#) ; cette demande était encore très minoritaire il y a peu de temps !

Vous disposez cependant d'un moyen de recours en invoquant la nuisance olfactive de voisinage que le site [service-public.fr](#) aide parfaitement à utiliser.

Pollué par la tabagie de son voisin

Mais si vous voulez voir la loi évoluer, il faut participer activement aux travaux que nous menons en ce sens ou soutenir les efforts des [bénévoles](#) qui y contribuent